



CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

PROPOSITION DE FORMATIONS

Sommaire

- ▶ Notre équipe et nos références
- ▶ Modalités des formations
- ▶ Les formations proposées
- ▶ Annexe : CV



Des experts pour vous accompagner



Grégory MOLLION

Avocat Associé – Spécialiste en Droit public / qualification Droit de l'Urbanisme

Co-chargé du Pôle « Droit public général »

En charge du Pôle « Loi Montagne et Droit du Sport »



Tom SÉNÉGAS

Avocat associé – Spécialiste en Droit public / qualification Droit de la Commande publique

Co-chargé du Pôle « Droit public général »

En charge du Pôle « Droit de la Commande publique »



Benjamin DJEFFAL

Avocat

Pôle « Droit de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement » - Planification spatiale (PLU)



Johana SECHAUD

Avocate

Pôle « Droit administratif général » et « Commande publique »



Marie-Xavière BILLET

Avocate-Médiatrice

Pôle « Droit administratif général » et « Fonction publique »



Andréa MARTIN

Avocat

Pôle « Droit de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement » - Autorisations d'urbanisme



Quelques références du Cabinet :





Sommaire

- ▶ Notre équipe et nos références
- ▶ **Modalités des formations**
- ▶ Les formations proposées
- ▶ Annexe : CV

Modalités pratiques



Le nombre de personnes maximum souhaité est de 20 personnes.

Selon le type de formation, certaines peuvent se dispenser à la journée (9 heures à 17 heures) et d'autres à la demi-journée.

Le matériel à prévoir est :

- un vidéoprojecteur ;
- un paperboard ou tableau ;
- une connexion WIFI.



Modalités pédagogiques

Il convient d'intégrer au cours de la session de formation, des pauses de 15 minutes, matin et après-midi, ainsi qu'une dizaine de minutes en fin de formation pour les questionnaires d'évaluation à remplir.

Les sessions seront animées par des moments de questions/réponses, des exemples concrets basés et retours d'expérience.

Un quiz pourra être proposé en fin d'intervention, afin de vérifier l'assimilation des grands thèmes envisagés.

Sommaire

- ▶ Notre équipe et nos références
- ▶ Modalités des formations
- ▶ Les formations proposées
- ▶ Annexe : CV



Les risques liés aux mandats de l'élu



Programme :

Introduction : principes généraux

Légalité et responsabilité ;
Responsabilité de l'élu et responsabilité de la collectivité ;
Faute personnelle et faute de service ;
Juge civil, juge administratif, juge pénal.

I/ La responsabilité civile (réparation des dommages causés)

Principes de mise en œuvre : faute, lien de causalité, préjudice
Cas de mise en cause devant le juge administratif : faute de service, collaborateur occasionnel, faute non détachable.
Cas de mise en cause devant le juge civil : état civil, faute détachable, action récursoire.

II/ La responsabilité pénale

L'action pénale : procédures et conséquences ;
Les infractions intentionnelles tirées d'un manquement à la probité : concussion, corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds ;
Autres infractions intentionnelles : le faux.
Les infractions non intentionnelles : mise en danger... etc.

III/ Les responsabilités institutionnelles

Responsabilité de l'élu ordonnateur ;
Responsabilité de l'élu comptable de fait ;
Responsabilité disciplinaire des élus : démission d'office, suspension, révocation.

IV/ Les protections de l'élu local

La protection fonctionnelle des élus locaux ;
Les assurances.

Modalités : Formation à la journée

Les pouvoirs de police du Maire



Programme :

I/ Les conditions de légalité de l'acte de police

II/ La sécurité publique

La prévention de la délinquance

Sûreté et commodité de passage

Les accidents, les fléaux, les pollutions

Les aliénés

Les animaux

III/ La tranquillité et le bon ordre publics

Les nuisances

Les manifestations

L'affichage d'opinion

IV/ La salubrité publique

La santé publique

Les denrées alimentaires

Les débits de boissons

Modalités : Formation à la demi-journée

Comprendre l'intercommunalité



Programme :

INTRODUCTION : *Historique et quelques chiffres*

I/ Les différentes personnes publiques : *Petit Rappel*

Les trois grandes catégories

Les différentes intercommunalités

II/ La « Vie » des intercommunalités : *Création, modification, fusion et disparition*

L'entrée dans l'intercommunalité

Les transformations / évolutions

III/ Les organes communautaires

IV/ Les compétences et principes

Les principes

Les compétences légales

V/ Les effets du transfert de compétence

Modalités : *Formation à la demi-journée*

Prévenir les risques liés au mandat de l' élu



Programme :

I/Les principes généraux de mise en cause de la responsabilité de l' élu

II/Les infractions susceptibles de mettre en cause la responsabilité de l' élu

Les délits intentionnels et non-intentionnels

Les délits portant sur la gestion des deniers publics

III/ Prévenir, protéger, assumer : la gestion du risque

Le référent déontologue

La protection fonctionnelle

L'assurance personnelle de l' élu

Modalités : Formation à la demi-journée

L'initiation au droit de l'urbanisme



Programme :

I/ Les notions générales du droit de l'urbanisme

II/ L'urbanisme réglementaire

Les différents documents d'urbanisme, outils pour les projets de territoire : SCOT, PLU, PLUi, carte communale

Les autorisations d'urbanisme, l'instruction de la demande :

le rôle du maire,

la gestion de l'instruction,

les obligations de dématérialisation

Le contrôle de légalité et le contentieux

Modalités : Formation à la demi-journée

La Commande publique



Programme :

I/ Les principaux contrats de la commande publique

Le Marché public (Travaux, fournitures, services)

La Concession (Délégation de service public notamment : concession/affermage/régie intéressée)

La distinction entre Marché public et Concession

La distinction contrats de la commande publique / contrats administratifs proches (subvention, convention d'occupation du domaine public par exemple)

II/ Les procédures de passation

Pour les marchés publics : les MAPA et Marchés formalisés

Pour les Concessions : la procédure allégée et la procédure ordinaire - tronc commun et différences

III/ Les recours devant le Tribunal administratif relatifs aux procédures de passation

Référé précontractuel

Référé contractuel

Recours en contestation de validité

IV/ Exécution des marchés publics : les principales problématiques rencontrées

Réception et garanties constructeurs en cas de désordres

(Garantie de parfait achèvement, Garantie décennale)

Règlement financier final (Décompte général et définitif (DGD))

Modalités : Formation à la journée

Les délégations de service public



Programme :

I/ Définir une délégation de service public et concessions

Les critères pour définir la concession et la délégation de service public

Les différentes D.S.P : concession de service public, affermage, régie intéressée

Identifier la DSP par rapport aux autres contrats publics

II/ Les procédures de passation

Distinguer les différentes procédures, allégée ou ordinaire

Respecter les étapes de la procédure

Concilier intuitu personae et obligation de mise en concurrence

Les recours dans le cadre de la passation

III/ Les clauses essentielles de la D.S.P.

L'objet, les tarifs

La durée, la redevance, le rapport annuel

Les biens de retour

L'importance du cahier des charges déterminant le programme et les relations financières

IV/ L'évolution de la D.S.P

Les avenants et modifications

La résiliation – les sanctions

Modalités : Formation à la demi-journée

Les MAPA – Marchés publics à procédure adaptée



Programme :

I/ Quand recourir à un MAPA ?

Le cas particulier des marchés inférieurs à 40 000 euros HT : marchés de gré à gré

Un MAPA en raison du montant (inférieur aux seuils européens)

Un MAPA en raison de l'objet du contrat

II/ Quels documents préparer pour conclure un MAPA ?

Le cahier des charges

Le règlement de la consultation

III/ Déterminer la procédure à suivre

Un délai de remise des candidatures et des offres suffisant

La détermination des critères de sélection des offres

La phase de négociation éventuelle

IV/ L'achèvement de la procédure

Rapport d'analyse des offres

Un rapport de présentation facultatif

L'information des candidats évincés : information immédiate et information sur demande

La notification du marché à l'attributaire

Que faire si la procédure s'est révélée infructueuse ?

V/ Risque contentieux : conseils aux acheteurs pour le limiter

Référé précontractuel et MAPA

Le recours en contestation de validité

Modalités : Formation à la demi-journée

Les baux et conventions



Programme :

I/ Les contrats encadrant des relations de droit privé

- Les baux de droit commun
- Les baux commerciaux
- La location gérance
- Les contrats de vente des immeubles communaux

II/ Les contrats encadrant des relations de droit public

- Les contrats d'embauche des agents non titulaires
- Les AOT, occupation du domaine public
- Les marchés publics
- Les délégations de service public
- Le bail emphytéotique – bail à construction
- Les contrats de subvention aux entreprises ou associations

Modalités : Formation à la journée

Autres propositions de formations possibles



✓ **Commande publique :**

- ✓ L'exécution des marchés publics de travaux (Retards, Garanties des constructeurs, DGD...)
- ✓ La passation d'une Délégation de service public (DSP)

✓ **Urbanisme et Environnement :**

- ✓ Droit de préemption
- ✓ Le permis de construire
- ✓ PLU et documents d'urbanisme locaux
- ✓ Le droit de l'environnement et énergies renouvelables

✓ **Droit de la commande publique**

✓ **Collectivités territoriales :**

- ✓ L'intercommunalité
- ✓ Police et édifices menaçant ruine
- ✓ Le pouvoir disciplinaire dans la fonction publique territoriale

✓ **Les biens immobiliers des personnes publiques, domaines public et privé**

✓ **La commune et la loi montagne (tourisme, urbanisme, modes de gestions des équipements touristiques etc.)**

✓ *Et, sur demande, tout autre domaine du Droit public et de la vie juridique des Collectivités locales !*

Modalités : Formation à la journée et/ou demi-journée



Sommaire

- ▶ Notre équipe et nos références
- ▶ Modalités des formations
- ▶ Les formations proposées
- ▶ **Annexe : CV**



CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

Siège : 5 Rue Félix Poulat
38 000 GRENOBLE

Secondaire : 1 Rue Général Ferrié
73 000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 76 84 95 58

Mail : secretariat@avocats.fr



Membre de l'AFAC, association des
avocats conseils des collectivités
locales



Droit Public
Droit de l'Urbanisme
Droit de la Commande publique